

# **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 25 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal s'est réuni à 20h à la Mairie sous la présidence de Mme Dominique FOUTRIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. : FOUTRIER Dominique, BOUVEROT Gérard, PILLON Christine, GITTON Stéphane, GUALANDI Myriam, GUEBLE Jacqueline, PILLON Jean-Marc, TADIER Christophe

Absents excusés : M. PALONES Stéphane  
M. RICHEBOURG André (pouvoir à M. BOUVEROT Gérard)

Secrétaire de séance : M. PILLON Jean-Marc

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION**

Madame le Maire procède à la lecture du procès-verbal de la précédente réunion. Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité des présents ce procès-verbal et ont signé le registre.

## **APPROBATION DE LA NOUVELLE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT**

La société publique locale (SPL) dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Au 20 mars 2024, SPL-Xdemat comptait 3 282 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des commissaires aux comptes ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains

actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis fin mars 2023, 124 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 8 ont été rachetées pour permettre à 8 actionnaires de sortir de la société, faute d'utilisation des outils proposés. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 557 actions soit 51,08 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 659 actions soit 5,13 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 272 actions soit 2,12 % du capital social,
- le Département de la Marne : 559 actions soit 4,35 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 267 actions soit 2,08 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 322 actions soit 2,51 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 505 actions soit 3,93 % du capital social
- le Département des Vosges : 356 actions soit 2,77 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 341 actions soit 26,03 % du capital social détenues par 3 274 actionnaires.

Sur ces 3 341 actions communales et intercommunales, 527 sont auboises, 527 axonaises, 355 ardennaises, 286 marnaises, 430 haut-marnaises, 616 meurthe-et-mosellanes, 121 meusiennes et 479 vosgiennes.

Ainsi, les 12 838 actions de la société, tous actionnaires confondus, se ventilent comme suit sur les 8 territoires départementaux de la SPL :

Territoire départemental	Nombre d'actions	%	Nombre d'actionnaires	%
Aube	7 084	55,18 %	500	15,23 %
Aisne	1 186	9,24 %	526	16,03 %
Ardennes	627	4,88 %	350	10,66 %
Marne	845	6,58 %	277	8,44 %
Haute-Marne	697	5,43 %	416	12,68 %
Meurthe-et-Moselle	938	7,31 %	612	18,65 %
Meuse	626	4,88 %	122	3,72 %
Vosges	835	6,50 %	479	14,59 %
Total	12 838		3 282	

Cette nouvelle répartition du capital social, détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de la SPL.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- **APPROUVE** la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires annexée à la présente et faisant apparaître la ventilation territoriale suivante :

- le Département de l'Aube : 6 557 actions soit 51,08 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 659 actions soit 5,13 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 272 actions soit 2,12 % du capital social,
- le Département de la Marne : 559 actions soit 4,35 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 267 actions soit 2,08 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 322 actions soit 2,51 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 505 actions soit 3,93 % du capital social
- le Département des Vosges : 356 actions soit 2,77 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 341 actions soit 26,03 % du capital social, détenues par 3 274 actionnaires ;

- **DONNE POUVOIR** au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

### **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DE LA FOIRE DU 1<sup>ER</sup> MAI DE CHAOURCE**

Vu la délibération n°13/2024 en date du 27 mars 2024 concernant le vote des subventions aux Associations pour 2024 et le montant libre de 250 €,

Vu la demande de subvention de l'Association de la foire du 1<sup>er</sup> Mai de Chaource parvenue après le vote des subventions,

Madame le Maire propose d'attribuer une subvention à cette Association sur le montant de l'enveloppe libre,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

**VOTE** l'attribution d'une subvention à l'Association de la foire du 1<sup>er</sup> Mai de Chaource pour un montant de 100 €.

## **RECONDUCTION DU DISPOSITIF PISCINE AVEC LA VILLE DE TONNERRE**

Vu l'article L2121.29 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Tonnerre relative à la mise en place de la gratuité des entrées de piscine pour le 6-14 ans ;

Vu la délibération n° 2023-204 du 11 décembre 2023 du Conseil municipal de Tonnerre relative aux tarifs municipaux 2024 ;

Considérant qu'une gratuité est appliquée par la piscine de Tonnerre pour les enfants de 0 à 5 ans ;

Considérant le choix de la municipalité de permettre aux enfants de 6 à 14 ans résidents dans la commune de profiter de la piscine de Tonnerre durant la période des vacances scolaires de l'été 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **ACCEPTE** la prise en charge financière des entrées de la piscine de TONNERRE des 6-14 ans ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et les éventuels avenants.

## **RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Conformément aux dispositions de mise en œuvre du recensement, Madame le Maire informe que le recensement au titre de l'INSEE aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025 pour la commune et précise qu'elle a participé ainsi que Madame Christine PILLON à une réunion ce jour sur la réglementation et les modalités de mise en place de ce dispositif. Madame Christine PILLON accepte la mission de coordonnatrice de l'opération à titre gratuit. Nous devons recruter un agent recenseur avant la fin d'année.

## **ORGANISATION DU 14 JUILLET**

Madame le Maire rappelle l'organisation de cette fête populaire fixée lors d'une précédente réunion : à partir de 16 h 30, divers jeux nouveaux à découvrir, apéritif offert par la municipalité suivi d'un repas républicain (chaque participant apporte un plat à partager), distribution des lampions, retraite aux flambeaux emmenée par l'Espérance, feu d'artifice. Des flyers seront distribués dans la commune et l'information sera relayée dans l'application Maelis.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

### **Elections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024**

L'organisation mise en place lors des élections européennes est reprise.

### **Atelier peinture**

Un atelier dirigé par Manuel COSTA dit «COSTAM » sera organisé le mardi 23 juillet à 14 h à la mairie pour les enfants et aussi les adultes. Inscription obligatoire (20 places). Un flyer sera prochainement distribué et l'information relayée dans l'application Maelis.

## **Nettoyage de l'église**

Il est prévu le samedi 3 août 2024 et Madame le Maire sollicite les bonnes volontés pour participer (la messe est prévue le dimanche 4 août).

Monsieur Gérard BOUVEROT rend compte de sa participation à une réunion sur la voirie communale et à l'assemblée générale du SDEA.

Monsieur Christophe TADIER fait le point sur la situation du RPI CHESLEY-ETOURVY sur la réunion du conseil d'école : l'effectif est stable pour la rentrée 2024.

## **Terrain de foot**

Il est prévu de changer les filets usagers.

## **Comptes rendus de réunions diverses**

Madame le Maire rappelle succinctement sa participation à différentes réunions :

- Réunion sur la cantine scolaire du RPI CHESLEY-ETOURVY : modification du bureau, point sur l'organisation des repas et de l'approvisionnement, etc...
- Assemblée générale du SDDEA : achats groupés d'électricité, détection et géoréférencement des réseaux souterrains d'éclairage public, schéma directeur du développement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques à l'horizon 2035, etc...
- Conseil communautaire : contrat territorial de lecture, subventions versées aux associations ayant un rayonnement certain sur le territoire communautaire (90 000 €), portage de repas à domicile, entretiens des COSEC, maisons de santé, gestion des micro-crèches et maison d'assistantes maternelles, participation financière à hauteur de 0.50 € par jour et par enfant aux repas pris dans les cantines scolaires pour les écoles du territoire  
(soit 4600 € pour le RPI CHESLEY-ETOURVY)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.